

## COMPTE RENDU DU CDAS DU 16 MAI 2017

Ce Conseil Départemental de l'Action Sociale avait pour ordre du jour :

- la présentation du compte rendu d'activité 2016 ;
- les crédits d'actions locales ;
- la restauration ;
- l'intervention de la Conseillère Technique Régionale des services sociaux des ministères économiques et financiers et du psychologue.

**1. Le compte rendu de l'activité 2016 du CDAS** nous a été présenté. Il montre que les bénéficiaires de l'action sociale sont en augmentation sur le département par rapport aux années 2014 et 2015. Cette augmentation s'explique, alors que les effectifs sont en baisse à la DGFIP, par le fait que l'action sociale ne couvre pas seulement les Finances publiques mais aussi s'étend à d'autres administrations financières tels que l'ASN, la DISI, la DDFP et l'INSEE. Ainsi pour la seule DGFIP il y a 2300 agents qui actuellement en relèvent.

Nous avons par ailleurs demandé :

- La communication des loyers demandé aux agents occupants des logements sociaux afin d'examiner la part que représente le loyer dans la rémunération. Les nouveaux programmes de logements proposent en effet un loyer qui est de moins en moins « social ».
- Une augmentation très significative des places en crèche publique qui actuellement ne correspondent pas du tout aux besoins.

### **2. Subventions des repas :**

Le nombre de repas subventionnés est en baisse dans la catégorie C. Cela montre que les agents de la catégorie C se rendent moins à la cantine. Outre la baisse des effectifs il semble que la raison de la baisse de fréquentation des agents C est due au prix du repas trop élevé par rapport à leur pouvoir d'achat qui s'érode d'année en année.

### **3. Crédits d'actions locales :**

Les crédits d'actions locales s'élèvent pour l'année 2017 à la somme de 90 337 €. Ils se répartissent entre l'Arbre de Noël (spectacle, chèques cadeaux, goûter) pour un coût total de 57 500 €, le médico social (psychologue), les manifestations amicales et l'aménagement des coins repas. Il s'agit pour ces budgets de coûts prévisionnels. De nouvelles réflexions ont été engagées lors de ce CDAS en vue de mieux adapter les propositions de sorties en fonction des besoins et de l'évolution des goûts des agents.

### **4. La restauration :**

- **Nanterre Tivoli** : la CGT a fait savoir qu'il a été constaté une baisse des prestations offertes, de leurs qualités, s'accompagnant d'une baisse de la fréquentation par les agents de notre administration. Un questionnaire à destination des agents concernés devrait être élaboré par la direction pour connaître les causes possibles de la désaffection de ce restaurant.
- **Suresnes** les collègues auront accès à la cantine de la mairie à compter du 1er juin

- **Sèvres** : alors que cette question avait été abordée lors de la délégation du 12 mai, la CGT a fait valoir que les collègues demandaient compte tenu de la distance entre la cantine et le CFP et le temps d'attente au restaurant que leur journée soit créditée d'un quart d'heure.
- **Montrouge et Sceaux** : une étude de viabilité est en cours pour ses deux restaurants. Selon la note DG le seuil de couverts que doit atteindre un restaurant est de 20 par jour. Il a été constaté que la cantine de Montrouge sert 12 couverts par jour et la cantine de Sceaux 25. La délégation CGT a fait valoir que l'argument de la rentabilité n'était pas recevable.

La restauration, quel que soit le seuil de fréquentation, est un service rendu aux collègues en contre partie de leur présence obligatoire sur le lieu de travail, service qui incombe à l'employeur. Une désaffectation de l'administration transférerait la responsabilité et une plus grande partie du coût du repas à l'agent, ce qui pour la CGT n'est pas acceptable. Alors que direction a indiqué qu'une décision sera prise au prochain CDAS, nous proposons aux collègues de Montrouge de faire le point et de définir sur ce sujet leurs revendications.

## **5. Intervention du psychologue et de la Conseillère Technique Régionale**

Monsieur Medori (psychologue) nous a présenté son activité. Il nous a fait savoir qu'il venait une fois par mois à Puteaux. Pour la première fois cette année, les consultations sont motivées autant pour des raisons professionnelles que personnelles, ce qui est un indicateur inquiétant de la dégradation constante des conditions de travail. Ce constat est corroboré plus globalement par l'enquête nationale de baromètre social qui est très mauvais. Si l'action du psychologue est indispensable, la résolution de la situation passe d'abord par l'arrêt immédiat de toute suppression d'emplois et le comblement de tous les postes vacants.

## **6. Nouveau champs d'intervention des assistantes sociales : remise en cause de leur rôle**

Il nous a été communiqué une circulaire du 9 novembre 2016 « aménageant » les conditions d'intervention des assistantes sociales. Celle-ci attribue une toute nouvelle et stupéfiante mission aux assistantes sociales à qui on demandera désormais « d'accompagner » les restructurations et suppressions d'emplois dans les services, d'apporter aide et conseil au chef de service dans le management ! Non !

Le rôle des assistantes sociales n'est pas d'être les « auxiliaires » de l'administration pour faire passer ses plans ! Leur rôle est d'apporter aide et soutien personnel et individuel aux agents, à leur demande ! Nous avons alors adopté à l'unanimité des syndicats présents ( CGT, FO, Solidaires et CFDT) la motion suivante à destination de l'administration centrale:

### **Motion du Comité Départemental d'action social des Hauts-de-Seine du 16 mai 2017**

*« Les élus Solidaires, CGT, FO et CFDT du CDAS des Hauts-de-Seine ont pris connaissance en séance de la circulaire du 9 novembre 2016 redéfinissant les missions des assistantes sociales.*

*Il leur est désormais demandé d'intervenir :*

- *Dans les services connaissant des difficultés.*
- *Dans le cadre des réorganisations ou restructuration.*
- *Dans l'aide au conseil et à la décision des chefs de service.*

*Il s'agit d'un détournement inacceptable des missions des assistantes sociales qui vise à accompagner et à faire accepter aux agents les restructurations, les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail.*

*Dans l'intérêt des agents et des assistantes sociales, les élus du CDASS exigent le retrait pur et simple de cette circulaire et le maintien des missions originelles des assistantes sociales qui est de porter une assistance individuelle et personnelle aux agents. »*

**La délégation CGT : Brigitte Sassou-Messan, François Risacher, Benoit Rogues.**